



Délibération n°737 Budget Primitif 2022

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20220323-737-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 11/03/2022

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 42
Nombre de votants : 42

Convoqué le 10 mars 2022, le conseil syndical s'est réuni le 23 mars 2022 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

106^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER

Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Monsieur Christian MÉLIS

Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX

Budget Primitif 2022

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2022 (article L.2313-1 du CGCT)

Contrairement à l'exercice précédent, l'exercice 2021 se clôture par un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, cet excédent s'explique notamment par la régularisation des amortissements permettant un accroissement exceptionnel des recettes et par le versement anticipé de subventions pour les études.

En Investissement, l'excédent s'explique exclusivement par l'excédent ponctuel des recettes par rapport aux dépenses de l'opération Voie verte. En isolant ce projet, le résultat de l'année serait négatif d'environ 90 000€.

Ainsi, grâce au report de l'excédent cumulé de 356 824.18€ en fonctionnement et de 306 772.77€ en investissement, le budget primitif 2022 peut être abordé avec sérénité quant à la situation financière à court terme du Grand Clermont. Toutefois, le principe d'une gestion rigoureuse et prudente doit demeurer car, en isolant l'opération Voie verte qui à terme sera financièrement neutre, ces marges pourraient s'avérer insuffisantes lorsqu'il sera décidé d'engager une révision du SCOT.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 871 171.18€	1 871 171.18€
Section d'investissement	2 993 772.77€	2 993 772.77€
TOTAL	4 864 943.95€	4 864 943.95€

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Charges à caractère général	383 K€	1 871 K€	Excédent de fonct. reporté
Charges en personnel	870 K€	Atténuation de charges		10 K€
Atténuation de produits	50 K€	Subventions et participation		1 493 K€
Autres charges de gestion courante		Autre produit de gestion courante		1 K€
Et charges financières	248 K€			
Charges exceptionnelles et imprévues	285 K€	Reprise de subventions		10 K€
Dotations aux amortissements	35 K€			
1 871 K€				

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Subventions transférables	10 K€	2 993 K€	Amortissements
Immobilisations corporelles	35 K€	Excédent d'invest. reporté		306 K€
Immobilis. incorporelles en cours	90 K€	Subventions d'investissement		16 K€
Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	2 635 K€	Comptabilité distincte rattachée (voie verte)		2 635 K€
Dépenses imprévues	223 K€	FCTVA		1 K€
2 993 K€				

2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2022 s'élèvent à 1 871 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 504 K€. La principale recette de 746 K€, la contribution des membres en application du taux de 1,70 €/habitant, est en augmentation de près de 5 000€ du fait de l'augmentation de la population. Les contributions au fonctionnement du service ADS sont estimées à 375 K€ en hausse de 32 K€ par rapport à l'estimation 2021 et de 8 K€ par rapport au réalisé 2021 du fait principalement de l'application en année pleine du renfort en personnel qu'a nécessité la hausse du nombre de dossiers à traiter. Les subventions allouées par l'Europe, l'État, le Département, le Parc Livradois Forez (PAT) sont estimées à 371 K€.

Chap	Libellé	BP/DM 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	3 608.72 €	23 061.74 €	10 000.00 €
74	Participations et subventions	1 346 128.57 €	1 350 413.44 €	1 493 347.00 €
	<i>Participation des membres</i>	741 873.20 €	741 873.20 €	746 609.40 €
	<i>Contribution service ADS année N</i>	343 24.40 €	368 034.22 €	375 000.00 €
	<i>Subventions</i>	261 040.97 €	240 506.02 €	371 737.6 €
75	Produits divers de gestion courante	1 000€	463.43 €	1000.00€
77	Produits exceptionnels		254.20 €	
	Total Recettes réelles	1 350 737.29€	1 374 192.81 €	1 504 347.00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	209 000.00 €	208 853.02 €	10 000.00€
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	200 948.55 €		356 824.18 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 760 685.84 €	1 583 045.83 €	1 871 171.18 €

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2022 s'élèvent à 1 871 K€, sachant que 285 K€ sont mis en réserve sur les chapitres 67 et 022 par mesure de prudence afin de pouvoir faire face en cas d'imprévus. Ils constituent par ailleurs un potentiel d'autofinancement pour des nouveaux projets.

Les charges à caractère général, estimées à 383 K€, sont en hausse par rapport au budget 2021 (+ 36 K€) et surtout par rapport au CA 2021 (+ 143 K€). Cette hausse s'explique par :

- L'importance des études prévues (Design de service, études dans le cadre du PAT, Plan paysage, Habitat de demain, suivi du DAAC par la CCI) estimées à 230 K€ (contre 199 K€ au budget 2021).
- La hausse des autres charges à caractère général estimées à 153 K€ (contre 147 K€ au budget 2021 et 122 K€ au CA 2021) qui s'explique, outre l'inflation, par des coûts supplémentaires liés au Conseil de développement, les nouvelles adhésions (9 K€ pour la fédération des SCOT, la Coordination des Conseils de Développement et le CISCA) et une prévision de 5K€ pour la communication.

Les charges de personnel, estimées à 870 K€, sont en hausse de 50 K€ par rapport au BP 2021 du fait du Glissement Vieillesse Technicité, de la fin des abattements du versement transport, de l'augmentation du coût de l'assurance du personnel, de la participation à la complémentaire santé des agents et de l'application en année pleine du renfort en personnel administratif et ADS.

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 245 K€ contre 244 K€ au budget 2021. Elles recouvrent notamment la contribution à l'agence d'urbanisme (150 K€) et les indemnités des élus (70 K€).

Le coût des amortissements (35 K€) est en baisse de 98 K€ par rapport à 2021 suite à l'application de régularisations.

Chap.	Libellé	BP/DM 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	347 202.97€	240 136.68€	383 000.00€
012	Charges en personnel	820 000.00€	818 934.48€	870 000.00€
014	Atténuation de produits	49 148.78€	12 148.78€	50 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	243 800€	223 376.15€	245 000.00€
66	Charges financières	3 000€	326.70€	3 000€
67	Charges exceptionnelles	164 534.09€	0.49€	185 171.18€
Total dépenses réelles		1 627 685.84€	1 294 923.28€	1 736 171.18€
022	Dépenses imprévues			100 000€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	133 000.00€	132 246.92€	35 000€
Total des dépenses de fonctionnement		1 760 685.84€	1 427 170.20€	1 871 171.18€

c- Les recettes d'investissement

Le montant de la section d'investissement est en forte hausse par rapport à l'année dernière et s'établit à 2 993 K€ contre à 1 400 K€ en 2021. Cela s'explique par la prévision du lancement de la dernière tranche des travaux de la voie verte dans l'attente des dernières acquisitions foncières. Les recettes de la Voie verte, estimées à 2 635 K€, sont les avances des EPCI pour 550 K€ et les subventions de la Région et du FEDER.

Les autres recettes sont le solde d'investissement reporté pour 306 K€, l'amortissement pour 35 K€ et les subventions de l'Etat pour financer la dématérialisation de l'instruction de l'ADS (16 K€).

Chap.	Libellé	BP/DM 2021	CA 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers	1 060€	3 524.80€	1 000.00€
13	Subventions d'investissement	26 626.52€		16 000.00€
23	Régularisation 2019/2020	29 432.00	29 432.00	
Total des recettes réelles		57 118.52€	32 956.80 €	17 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte	1 100 000.00€	1 051 102.00 €	2 635 000€
Total recettes en compte distincte rattachée		1 100 000.00€	1 051 102.00 €	2 635 000€
040	Amortissement des immobilisations	133 000.00€	132 246.92 €	35 000.00€
001	Solde d'exécution Invest. Reporté	109 881.48€		306 772.77€
Total des recettes d'investissements		1 400 000.00€	1 216 305.72 €	2 993 772.77€

d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2022 s'élèvent à 2 993K€.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2022 correspondent :

- aux travaux de la Voie verte pour 2 635 K€ (contre 1 075 K€ au BP 2021).
- Aux coûts liés aux évolutions du SCOT, dont la modification n°7 (intégrant le coût de l'évaluation environnementale) pour 90 K€.
- Aux acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers pour 35 K€ (contre 30 K€ au BP 2021 et 8K€ au CA 2021 dus à une sous réalisation).

Enfin 223K€ sont inscrites en dépenses imprévues.

Chap.	Libellé	BP/DM 2021	CA 2021	BP 2022
13	Subvention d'investissement	25 008.00€	25 008.00€	
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00€	14 040.00€	90 000.00€
21	Immobilisations corporelles	30 000.00€	7 685.70€	35 000.00€
23	Immobilisations incorporelles en cours	25000.00€		
27	Dépôts et cautionnements	1000.00€		
Total des dépenses réelles		116 008.00€	46 733.70€	125 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte n°10	1 074 992.00€	763 827.71€	2 635 000.00€
Total des recettes en compte distincte rattachée		1 074 992.00€	763 827.71€	2 635 000.00€
020	Dépenses Imprévues			223 772.77€
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	209 000.00€	208 853.02€	10 000.00€
Total dépenses d'investissements		1 400 000.00€	1 019 414.43€	2 993 772.77€

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1^{er} janvier 2022, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt

Au regard des travaux du projet de voie verte et de décalage inévitable entre les dépenses et l'encaissement des subventions, le PETR pourrait mobiliser en fin d'année 2022 une ligne de trésorerie en fonction des besoins.

Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 2 février 2022, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'année 2022.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 24 mars 2022.

**Dominique ADENOT,
Président.**



